

CHEMINEMENT DES DOSSIERS EPREUVES SUR CIRCUIT HOMOLOGUES

- 1- Etablissement du dossier par organisateur (administratif ou technique suivant le cas) comprenant :
 - Pré-Règlement particulier de l'épreuve
 - Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et l'organisateur techniques'ils sont différents
 - Dans le respect des RTS (dossier de sécurité)
- 2- Envoi par l'organisateur au correcteur (voir liste ci-dessous)
 - a. Pré-Règlement particulier
- 3- Retour dossier
 - a. Envoi des corrections par le correcteur à l'organisateur **et à la Ligue**
- 4- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF à la préfecture
 - a. Déclaration de l'épreuve
 - b. Cerfa de déclaration
 - c. Pré règlement ou règlement suivant le cas
- 5- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF **à la Ligue**
 - a. Du Pré-règlement particulier **corrigé** selon demandes du correcteur,
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - c. De l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit
 - d. Du chèque d'inscription **établi par l'ASA** (uniquement à la Ligue) encaissé après l'épreuve
- 6- Validation des officiels par la Ligue
- 7- **Envoi ½ droits d'inscription FFSA** à la FFSA si vous n'avez pas payé l'intégralité en novembre-décembre
- 8- Saisie du dossier **complet** par la Ligue sur le portail intranet FFSA
 - a. Du Pré-règlement particulier corrigé,
 - b. De la convention d'organisation et annexe financière
 - c. Validation des officiels par le directeur de course
 - D De l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit (pour circuit terre seulement)
- 9- Inscription du numéro de visa régional, envoi de celui-ci à l'ASA
- 10- Echanges de mails pour modifications du pré-règlement entre la FFSA et l'ASA
- 11- Délivrance du visa fédéral
- 12- Envoi par l'organisateur du règlement définitif à la Ligue, à la FFSA et aux Officiels de l'épreuve
- 13- Envoi des classements par mail à la Ligue (sous format Excel) le lendemain de l'épreuve (1)**
- 14- Envoi de la liste de présence des commissaires avec leur n°de licences, ASA et nombre de jours de présence au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve(1)**
- 15- Envoi du rapport de clôture à la Ligue (15 jours maximum) **sous forme de fichier, Excel ou Word ou PDF par clé ou transfert**
(1) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi

Liste des correcteurs

Circuit asphalte

René PASCOUAT et Michel VERGNES

Circuit terre et officiels

Claude GALBAN